

Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 - Consultation publique sur la révision du consensus européen pour le développement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1) Introduction

L'année 2015 a été une étape stratégique pour la gouvernance mondiale, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elle a marqué la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies et a été l'occasion de mener une réflexion sur les progrès accomplis à ce jour et les défis à relever pour poursuivre la tâche inachevée. Au cours de l'année 2015 a également été organisée une série de conférences et de sommets internationaux historiques [le [cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#), le [programme d'action d'Addis-Abeba](#), le [programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et l'[accord de Paris](#) adopté lors de la COP 21 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques] qui ont conjointement redéfini la manière dont la communauté internationale, y compris l'Union européenne, s'emploiera à atteindre le développement durable et l'élimination de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de noter que le Programme 2030, y compris ses dix-sept objectifs de développement durable, est un programme universel qui s'applique à tous les pays. Il reflète nombre de valeurs et d'intérêts européens fondamentaux et fournit un cadre international pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 consiste à aller de l'avant en empruntant différentes voies:

- premièrement, dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour mettre en œuvre le Programme 2030, le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) annonce une initiative concernant les prochaines étapes pour un avenir européen durable qui expliquera de quelle façon l'Union contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et élaborera les aspects internes et externes des politiques de l'UE favorisant la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- deuxièmement, la haute Représentante présentera la [stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité](#) qui devrait guider les différentes politiques extérieures de l'Union, contribuant à la vision globale d'un monde plus stable, plus prospère et plus sûr. Elle doit définir l'orientation stratégique pour la gamme complète des actions extérieures de l'Union et, à ce titre, permettre d'orienter la mise en œuvre européenne de l'Agenda 2030 en matière d'action extérieure;
- troisièmement, l'UE reverra sa politique de coopération en matière de développement. Les principaux documents stratégiques existant (y compris le [le consensus européen pour le développement de 2005](#) et le [programme pour le changement de 2011](#)) sont actuellement articulés autour des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être adaptés pour incorporer l'Agenda 2030. Étant donné son importance directe pour les relations générales de l'UE avec les pays en développement, cette révision se fera en cohérence totale avec les travaux en cours sur l'avenir du partenariat entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre d'un après-[Cotonou](#).

Les avis recueillis lors de la présente consultation serviront de base pour définir la voie à suivre concernant les initiatives ci-dessus et en particulier la révision du consensus européen pour le développement et d'autres aspects extérieurs de la mise en œuvre du Programme 2030. La consultation vise à connaître votre opinion sur **la manière dont la politique de développement, dans le contexte de l'action extérieure de l'UE telle que prévue par le traité de Lisbonne,** devrait répondre à l'ensemble de conférences et de sommets importants de 2015 ainsi qu'aux changements rapides que connaît le monde.

Les avis exprimés pourront ne s'appliquer qu'aux institutions de l'UE ou aussi bien à l'Union qu'à ses États membres – cela devrait être précisé dans votre réponse. Cette consultation publique ouverte durera 12 semaines, du 30 mai 2016 au 21 août 2016. Une brève synthèse et une analyse de toutes les contributions à cette consultation seront rendues publiques en novembre 2016 et l'ensemble des contributions individuelles sera également disponible sur le site web de la consultation (sauf si les répondants demandent que leur contribution ne soit pas rendue publique).

2) Informations sur les répondants

- * 2.1 Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission, avec la mention de l'identité de leur auteur. Veuillez indiquer votre préférence pour la publication de votre réponse.

Veuillez noter que, quel que soit votre choix, votre contribution peut faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du [règlement n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans pareils cas, la demande sera évaluée par rapport aux conditions définies dans ce règlement et conformément aux [règles applicables en matière de protection des données](#).

- Je ne consens pas à la publication de ma contribution
- Ma contribution peut être publiée mais je souhaite garder l'anonymat; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication
- Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication

- * 2.2 Êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE?

Veuillez noter ce qui suit: les organisations, réseaux, plateformes ou personnes agissant en qualité d'indépendants participant à des activités visant à influencer le processus décisionnel de l'UE sont tenus de s'inscrire au registre de transparence. Lors de l'analyse des réponses à une consultation, les contributions des personnes ou entités qui choisissent de ne pas s'inscrire au registre seront traitées comme des contributions individuelles (sauf si ces personnes ou entités sont reconnues en tant qu'acteurs représentatifs par des dispositions du traité, le dialogue social européen, les articles 154 et 155 du TFUE).

- Oui
- Non

- * 2.2.1 Si oui, quel est votre numéro d'enregistrement?

50318109352-58

- * 2.3 Nom (entité ou individu à titre personnel)

ONG Centre Européen de Recherche et de Prospective Politique

2.5 À quel profil correspondez-vous?

- Institution gouvernementale / administration publique
- Université / organisme universitaire
- Société civile (y compris organisation non gouvernementale, organisation politique spécialisée, groupe de réflexion)
- Organisation internationale
- Secteur privé ou société privée
- Citoyen / particulier
- Autre

2.6 Veuillez préciser

* 2.7 Quel est votre lieu de résidence (si vous répondez en tant que particulier) ou où est situé le siège de votre organisation (si vous répondez pour le compte d'une organisation)?

- Dans l'un des 28 États membres de l'UE
- Autre

2.8 Veuillez préciser

3) Contexte: pourquoi un changement s'impose

L'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures ainsi qu'à contribuer à la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, étant donné les fortes interconnexions. Dans ce contexte, nos politiques devraient tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030.

Le paysage mondial a considérablement changé par rapport à l'époque de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Si beaucoup a déjà été fait en permettant à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté depuis 1990, d'importants défis demeurent et de nouveaux apparaissent. Au niveau mondial, plus de 800 millions d'êtres humains continuent à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. Le monde connaît de multiples conflits et tensions dans le domaine de la sécurité, il traverse des crises complexes sur le plan humanitaire et de la santé mondiale, il est témoin de détériorations des droits de l'homme, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, de l'urbanisation et de la migration. Les mouvements migratoires dans le monde continueront d'avoir des répercussions importantes et constituent à la fois un risque et une opportunité. L'Union européenne doit relever des défis mondiaux en matière de sécurité, en s'attaquant notamment aux causes profondes de conflit et d'instabilité et en luttant contre l'extrémisme violent. Le changement climatique peut aggraver encore ces problèmes et mettre sérieusement à mal les progrès accomplis. Ces changements importants comprennent des tendances démographiques, une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir entre les pays et en leur sein, la poursuite de la mondialisation des économies et des chaînes de valeurs, une évolution de la géographie de la pauvreté et la prolifération des acteurs œuvrant au développement. Les projections indiquent également qu'il reste d'importants défis à relever (par exemple, la poursuite d'une urbanisation sans précédent et d'autres enjeux démographiques dont le vieillissement de la société dans certains pays et la possibilité d'un dividende démographique dans d'autres). Une attention soutenue sera accordée à un voisinage démocratique, stable et prospère. Une révision de la politique de développement de l'UE devrait prendre ces tendances en considération (y compris en anticipant celles qui demeureront primordiales à l'avenir) tout en maintenant le cap de l'éradication de la pauvreté et en achevant le travail commencé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, le consensus européen doit également s'adapter au traité de Lisbonne, qui prévoit d'inscrire toutes les politiques d'action extérieure dans les cadres définis et de poursuivre les principes des objectifs visés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne. En particulier, la cohérence entre les différents domaines de l'action extérieure de l'UE et entre les politiques extérieures et intérieures est déterminante.

L'UE devra faire face à ces nouveaux défis mondiaux, dont beaucoup nécessitent une action politique coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme 2030 établit un cadre qui pourra nous guider dans cette tâche.

3.1 Il existe une série de tendances mondiales clés (par exemple, le changement de la géographie et la gravité de la pauvreté; les défis liés au changement climatique ainsi que les défis d'ordre politique, économique, social, démographique, sécuritaire, environnemental ou technologique) qui influenceront sur l'avenir du développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Laquelle de ces tendances vous semble la plus importante?

La question de l'urbanisation c'est-à-dire de la configuration "fonctionnelle" des villes d'ici à 2030 est une question majeure du développement mondial, et cette question est déjà en cours d'examen par UN-HABITAT III au titre des Objectifs du Développement Durables (période 2015 - 2020).

3.2 Comment les politiques de l'UE, et la politique de développement en particulier, devraient-elles mieux saisir les opportunités et minimiser les aspects négatifs de la tendance que vous avez indiquée à la question précédente?

L'EU devrait cibler son étude d'impact en tenant compte des grandes orientations qui ont déjà été esquissées lors des précédentes Conférences régionales (par exemple, le "zero draft" adopté à Prague en Mars 2016) et anticiper les besoins en développement soutenable des villes. Pour cela, une erreur est à éviter (cet écueil a beaucoup de mal à être dépassé ou contourné): l'éviction des ONG locales et régionales dans l'élaboration des processus décisionnels politiques qui ont lieu dans les diverses instances de travail de l'UE (Commission, Parlement européen, EESC). Il est important que l'UE adopte dans les mêmes termes une version européenne des ODD et les traduise de manière concrète dans des normes/réglementations efficaces, quantifiables et productives d'effets sur les populations de l'UE.

4) Priorités de notre action future: ce qu'il faut faire

La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts soutenus de l'UE afin de promouvoir un monde plus juste, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. La paix, l'inclusion, l'égalité et la bonne gouvernance, y compris la démocratie, la responsabilité, l'État de droit, les droits de l'homme et la non-discrimination, nécessiteront une attention particulière. Le Programme 2030 passe également par la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre pauvreté, problèmes sociaux, transformation économique, changement climatique et problèmes environnementaux.

Pour éradiquer la pauvreté, la politique de développement de l'UE devra prendre en compte les principales tendances démographiques et environnementales, y compris les enjeux liés au changement climatique, et concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles. L'UE devra également renforcer son approche de la fragilité et des conflits, en favorisant la résilience et la sécurité (étant donné que l'on prévoit qu'une proportion croissante de la population pauvre dans le monde vivra dans des États fragiles et touchés par un conflit), protéger les biens publics mondiaux et préserver nos ressources naturelles comme condition préalable à une croissance durable. Sa politique de développement devra également traiter de la paix et de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des risques et des opportunités liés aux flux migratoires. La lutte contre les inégalités sociales et économiques (tant au sein des pays qu'entre eux) est un élément crucial du Programme 2030, à l'instar de la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La création d'emplois constituera un défi important et le secteur privé a un rôle actif à jouer à cet égard. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra identifier et atteindre les personnes à travers le monde qui ne profitent pas encore du progrès, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour obtenir des résultats durables, la politique de développement de l'UE devra favoriser les transformations et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les moteurs d'une croissance durable inclusive que sont le développement humain, les énergies renouvelables, l'agriculture et la pêche durables, ainsi que des océans sains et résilients, devraient constituer une part importante de ses efforts pour mettre en œuvre le nouveau Programme, à l'instar des efforts visant à combattre la faim et la sous-alimentation. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera une approche intégrée et pluridimensionnelle du développement humain. Elle exigera également que nous prenions en compte des facteurs de changement tels que le développement urbain durable et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication. Notre politique de développement devra initier et identifier de nouvelles façons d'établir des partenariats avec les entreprises afin d'assurer une croissance, une industrialisation et une innovation durables et inclusives. La mise en œuvre du Programme 2030 requerra aussi la coopération avec les pays et régions partenaires en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Dans tous les aspects de son action extérieure, l'UE devra veiller à ce que ses approches, y compris la coopération au développement, soient propices à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Union devra également redoubler d'efforts pour promouvoir davantage de cohérence entre ses politiques et son action intérieure et extérieure.

4.1 Comment l'UE peut-elle mieux tenir compte des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et les défis mondiaux à relever en matière de développement durable?

Ces questions sont constitutives d'une seule et même problématique, car le lien qui unit les trois aspects de la question renvoie à une vision à la fois globale (dans le mode de gestion) et macro-locale (au titre de la subsidiarité) qui a déjà fait l'objet d'un accord de principe de la part de l'UE lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2015. Le plus "simple" consisterait à fixer les seuils minima à faire entrer en vigueur (même sous forme d'expérimentation régionale) dans UE 28 et engager le processus en légiférant par la voie Réglementaire. Dans le cadre de ce processus-test, la Commission et le Parlement doivent revoir leur méthodologie et leur pratique commune afin de mettre en place des comités pluridisciplinaires qui intègrent les ONG afin de mieux "cadrer" les actions à déployer sur le terrain dans le cadre de la réalisation progressive des ODD.

4.2 Comment l'UE devrait-elle renforcer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures, et en particulier dans sa politique de développement?

Une question de méthode: l'efficacité, c'est-à-dire la performance globale des actions de l'U, ne peut plus faire l'économie d'une décision politique ouverte, non-dogmatique et qui s'auto-gère. L'intégration équilibrée des divers aspects (17 points constitutifs) des ODD dans le cadre de la politique européenne passe notamment par : un fonds spécial de financement ad hoc, dédié au développement des objectifs ratifiés, auxquels les ONG et les diverses parties prenantes peuvent faire appel sans une formalisme excessifs et pour des montants inférieurs à 30 K€; la révision des normes européennes afin de les mettre en conformité avec les textes internationaux notamment les ODD; la mise en place de structure délocalisées dans l'UE pour engager les discussions avec les populations sur les "besoins" et les "attentes" de ces même ODD version européenne. A ce sujet, l'ONG CEREPPOL a l'expertise et l'expérience ad hoc pour conduire ce type de négociations et les faire remonter à aux Institutions, en phase d'élaboration.

4.3 Quels sont les changements majeurs que vous aimeriez voir dans le cadre de la politique de développement de l'UE?

Le premier changement consisterait à donner aux villes (y compris les mégapoles) les moyens humains, techniques et administratifs pour faire vivre une cité à visage, taille et résilience humaines. Pour cela, l'EU doit réellement réfléchir à la place et au rôle que l'économie circulaire mais aussi la production en circuit-court joueront dans les 20 prochaines années. Le second changement consisterait à repenser le circuit de l'économie de production afin de revoir le paradigme de l'emploi et de la croissance économique afin d'améliorer le bien-être des populations locales.

4.4 Dans quels domaines susmentionnés souhaiteriez-vous qu'il y ait une plus grande cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines de l'action extérieure de l'UE dans la mise en œuvre du Programme 2030?

L'ONG CEREPOL a conduit un débat international en Octobre 2015 aux Nations Unies, Genève, sur le thème de l'égalité de Genres et de la RSE à l'horizon 2030. A ce propos, la question de l'emploi et de l'intégration de la question liée au Genre ont été examinées à l'aune des études/démarches menées dans l'UE depuis 2010 et les actions proactives qui sont conduites à titre expérimental en présence des représentants des Etats membres, mais aussi de l'UE (Commission européenne) et des organes subsidiaires des Nations Unies. La question de l'emploi durable et de l'égalité de genres dans les entreprises attend une prise de position plus déterminée que volontariste pour faire avancer les faits.

4.5 Dans quels domaines l'UE a-t-elle la plus grande valeur ajoutée en tant que partenaire du développement (par exemple, quels aspects de ses dispositions en matière de politique de développement, de dialogue ou de mise en œuvre ou dans quelle catégorie de pays)?

N.C

4.6 Comment l'UE peut-elle affiner sa politique de développement pour mieux lutter contre les inégalités – y compris l'inégalité entre les sexes – dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030?

La question de l'action de l'UE en matière d'adéquation aux principes des ODD repose sur une forme nouvelle ou innovante de "délégation" de ses actions à des structures indépendantes qui ont une connaissance accrue du terrain et des besoins. Cela sous-entend que le transferts de moyens financiers soit aussi garantis pour couvrir les besoins locaux de développement sur la base d'un budget d'accompagnement trisannuel.

4.7 Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer davantage à la sécurité des personnes? Comment peut-elle permettre de traiter les causes profondes des conflits et de la fragilité et contribuer à la sécurité et résilience dans tous les pays où l'UE intervient?

4.8 Comment un consensus révisé pour le développement peut-il mieux mettre à profit les possibilités offertes par la migration, minimiser les aspects négatifs de la migration clandestine sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mieux faire face aux causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés?

5) Moyens de mise en œuvre: comment y parvenir?

Le principe d'universalité qui sous-tend le Programme 2030 exigera une approche différenciée de la collaboration avec les pays à tous les niveaux du développement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans la panoplie de financement global des pays qui en ont le plus besoin (en particulier les pays les moins avancés). L'UE et ses États membres devraient continuer à progresser vers la réalisation de leurs engagements. Néanmoins, dans tous les pays, notre coopération au développement devra prendre en compte d'autres sources de financement, notamment en trouvant des sources de financement (autres que l'aide publique au développement) pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, notre travail devrait en priorité consister à aider les pays à mobiliser leurs propres ressources (mobilisation des ressources domestiques), à fournir une aide au commerce et un financement mixte* ainsi qu'à nouer des partenariats avec le secteur privé. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, fournit un cadre pour nos efforts, y compris notre travail d'appui à l'instauration du cadre politique propice à un développement durable dans nos pays partenaires. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques devrait être étroitement coordonnée, étant donné les relations d'interdépendance étroites. L'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, en particulier les économies émergentes, sera important pour la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion des biens publics mondiaux, de ce qu'ils peuvent réaliser au niveau national en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, et de l'exemple qu'ils peuvent donner à l'intérieur de leur région ainsi que de leur rôle dans les processus régionaux. Ici, les partenariats différenciés peuvent jouer un rôle important (il s'agit, par exemple, des différentes formes d'investissement politique, économique et financier ainsi que la coopération en matière de sciences, de technologie et d'innovation). Une attention particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba.

La mise en œuvre par l'UE du Programme 2030 permet d'améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action externe de l'Union et entre ceux-ci et d'autres politiques de l'UE (comme indiqué dans le traité de Lisbonne et dans l'[approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes](#)). L'Union continuera de poursuivre la [cohérence des politiques au service du développement](#) en tant que contribution clé à l'effort collectif vers une cohérence politique plus large du développement durable. Dans son action extérieure, l'UE doit voir comment elle peut recourir, de manière cohérente, à l'ensemble des politiques, outils, instruments à sa disposition, en respectant le caractère intégré du Programme 2030.

* Combinaison de subventions de l'UE et de capitaux propres d'autres sources de financement publiques et privées en vue de mobiliser des ressources supplémentaires.

5.1 De quelle manière les politiques de l'UE, et en particulier sa politique de développement, permettent-elles de mobiliser et de maximiser l'incidence de financements de plus en plus variés du développement durable, provenant notamment du secteur privé?

Pour l'instant, si un financement européen existe, encore faut-il que celui-ci soit réellement affecté à l'objet des ODD. Sauf erreur, le financement spécifique des ODD n'a pas fait l'objet d'une section budgétaire spéciale dédiée sur le budget global des trois institutions. En matière de subventionnement privé, la question du "clientélisme" peut être parfois une question à double tranchant, surtout lorsque les fonds levés servent à la réalisation d'objectifs tiers.

5.2 Étant donné que la disponibilité d'autres sources de financement évolue et compte tenu des engagements de l'UE en matière d'aide publique au développement (par exemple, [conclusions du Conseil du 26 mai 2015 sur «Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015»](#), et notamment, les paragraphes 32 et 33), comment et dans quels domaines l'UE devrait-elle utiliser son aide publique au développement de manière stratégique et afin de maximiser son impact?

Voir réponse formulée section 4.1

5.3 Comment l'UE peut-elle mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs propres ressources en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?

Considérant les derniers débats qui ont été tenus lors de la réunion de la CNUCED en Novembre 2015 à Genève, et le sujet débattu : " La dette des pays Africains", il semble qu'un consensus mondial sur l'autonomisation de la gestion des besoins et la réponse régionale spécifique des Etats à la demande de leurs populations soit une question majeure sur la manière dont l'UE devra gérer sa politique européenne de voisinage et d'entraide fondée sur la réalisation des ODD.

Si l'UE doit améliorer l'impact de ses actions stratégiques dans le cadre de la réalisation des ODD, il importe que les ressources soient co-gérées de manière dynamique avec les ONG.

5.4 Étant donné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, quelles formes pourraient prendre les partenariats différenciés?

La question des partenariats doit être plus INCLUSIVE et cette compétence doit revenir aux ONG et autres acteurs sur le terrain, si l'on veut sortir de l'impasse. Le politique, malgré sa bonne volonté, n'est pas le meilleur artisan pour construire des maisons, des écoles et créer des réseaux économiques solidaires durables car cette fonction n'est pas de sa compétence. La mise en place de partenariat différenciés ne doit pas être entendue comme une variabilité dans l'administration des aides, mais comme la capacité d'un réseau d'ONG à mobiliser des acteurs afin de recréer de l'activité économique durable.

5.5 Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent en tenant compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE qui sont susceptibles de toucher les pays en développement (par exemple, [Cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE](#)), de quelle manière l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, en tant que contribution majeure à l'effort collectif déployé en vue de la cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment pouvons-nous faire en sorte que les politiques menées dans les pays en développement et à l'échelon international contribuent de façon cohérente aux priorités de développement durable?

Pour faire écho à la conférence de la CNUCED de Novembre 2015, les pays membres ont rappelé d'un commun accord que la meilleure voie de coopération entre les Pays développés et les pays en développement voir peu développés consisterait à mieux réglementer l'action économique des entreprises européennes exploitantes qui organisent un dumping économique majeur dans les PVD.

Si l'Europe devait y mettre bon ordre, au titre des ODD, il serait juste que la rétribution financière des Etats "hôte" soit mieux valorisée afin d'accroître leur marge de manœuvre et améliorer leur PIB.

6) Les acteurs: réussir ensemble

Une caractéristique importante du nouveau Programme est que tous les gouvernements des pays développés et en développement devront travailler avec un large éventail de parties prenantes (y compris le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche) pour améliorer la transparence et l'inclusivité de la prise de décision, de la planification, de la prestation de services et du suivi, et pour garantir la synergie et la complémentarité.

L'UE doit continuer de travailler en collaboration avec les autres et contribuer à une approche coordonnée. Le programme d'action d'Addis-Abeba met au centre les plans nationaux de mise en œuvre (y compris des cadres politiques et financiers associés). Afin de maximiser son impact, la politique de développement de l'UE devrait s'appuyer sur une stratégie globale pour chaque pays, qui correspond également au contexte spécifique de chacun d'entre eux.

La mise en œuvre du Programme 2030 par nos pays partenaires guidera notre engagement global et notre dialogue avec eux en matière de coopération au développement et permettra de donner forme au soutien que nous apporterons à leurs efforts nationaux. L'Union doit également aider les pays partenaires à mettre en place les cadres politiques indispensables qui favoriseront l'éradication de la pauvreté, la résolution des problèmes du développement durable et le renforcement de la cohérence politique.

Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur la qualité de la coopération au développement, notamment les engagements existants en matière d'efficacité de l'aide et du développement pris à Paris, Accra et Busan*, et grâce à la collaboration avec le [partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Une politique de développement actualisée de l'UE devrait également fournir une vision commune qui guide l'action de l'Union et des États membres en matière de coopération au développement, en avançant des propositions sur la façon d'intensifier encore la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'Union et les États membres. Le renforcement de la [programmation conjointe](#) en constituera un élément important. L'amélioration de la répartition des tâches entre l'Union et ses États membres afin de réduire la fragmentation de l'aide contribuera également à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

* Voir la [déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra](#) et le [partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#)

6.1 De quelle manière l'UE devrait-elle consolider ses partenariats avec la société civile, les fondations, le monde des entreprises, les parlements et collectivités locales et les universités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris le programme d'action complet d'Addis-Abeba) et l'accord de Paris sur le changement climatique?

Cf. 4.1 et suivant.

6.2 De quelle façon l'UE peut-elle promouvoir les investissements du secteur privé en faveur du développement durable?

Pourquoi ne pas mieux utiliser les investissements publics en les confiant aux ONG du secteur privé ?

6.3 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer ses relations en matière de développement durable avec les autres pays, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les nouveaux donateurs et le système des Nations unies?

6.4 Comment l'UE peut-elle aider au mieux les pays partenaires à élaborer des plans nationaux complets et inclusifs pour la mise en œuvre du Programme 2030?

6.5 Quelles sont les meilleures façons de renforcer et d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre l'UE et les États membres dans leur soutien pour aider les pays partenaires à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable?

6.6 Comment peut-on rendre la coopération de l'UE en matière de développement aussi efficace que possible et comment pouvons-nous collaborer avec l'ensemble des partenaires pour y parvenir?

La société civile attend d'être consultées et mobilisée de manière active. L'UE doit développer de nouveaux processus consultatifs et délibérants dans lesquels la voix de la société civile est réellement prise en compte.

6.7 Quels progrès supplémentaires resterait-il à faire dans la programmation conjointe de l'UE, et de quelle manière cette expérience pourrait-elle être reliée à d'autres actions conjointes de l'Union à l'appui de la mise en œuvre par les pays du Programme 2030?

7) Assurer le suivi des progrès accomplis

L'UE devra contribuer au processus global de suivi et d'examen du Programme 2030. Un suivi des progrès réalisé de façon systématique et transparente est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'UE contribue activement à la mise en place d'un système de suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Présenter les résultats et les retombées de ses efforts et promouvoir la transparence seront des priorités importantes de la politique de l'UE en matière de développement, dans le cadre d'une démarche plus large visant à renforcer la responsabilité, le suivi et l'examen à tous les niveaux.

7.1 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer sa propre utilisation des preuves et de l'analyse, notamment dans le domaine du développement, qui seront prises en compte dans le rapport régulier sur les objectifs de développement durable qu'elle fait aux Nations unies?

Il appartient à l'UE de réaliser des audits de performances sur les 5 prochaines années et pour ce faire conduire des audits "décloisonnés" avec les ONG et autres acteurs du secteur privé.

7.2 De quelle manière l'UE permet-elle de garantir la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le secteur privé? Comment peut-elle encourager tous les acteurs à adopter une approche solide du suivi et de l'examen du Programme 2030?

A l'heure actuelle; il n'existe aucune action "contraignante" qui permettrait à l'UE de faire respecter les engagements internationaux, sauf à présumer que le non-respect de certaines dispositions des ODD portent atteinte aux droits et libertés fondamentales de la Charte Européenne. Pour changer d'angle d'attaque, il serait peut-être bon de réviser la Charte européenne des Droits fondamentaux en lui adjoignant une section "engagements internationaux pour le développement" ?

7.3 De quelle manière la coopération au développement de l'UE devrait-elle tenir compte des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030?

Il importe de créer une commission pour le développement qui se charge de synthétiser et de coordonner les actions multi-sectorielles en matière de réalisation des objectifs de développement durable. Pourquoi ne pas envisager une CNUCED bis? une conférence bi-annuelle des états membres à laquelle participent de manière active les acteurs du développement durable, y compris les ONG?

Contact

EuropeAid-CONSENSUS-CONSULTATION@ec.europa.eu
